

qu'il a remis à la Chambre des communes le 22 juin 1970. Un échantillonnage des échelles de traitement dans la Fonction publique relève que le salaire moyen de ces employés était de \$4,551 en octobre 1971. C'est donc dire que les anciens combattants reçoivent maintenant beaucoup moins. Ils reçoivent, je crois, \$3,504 à l'heure actuelle.

Voilà une autre preuve de l'érosion, au cours des années, de la valeur du dollar, de la valeur de base établie à l'origine. Et on ne comble jamais entièrement la différence. L'ajustement se fait toujours attendre très longtemps, et bientôt la valeur de la nouvelle échelle commence à diminuer. Compte tenu de ces facteurs, je suis très heureux d'appuyer la motion critiquant le gouvernement de n'avoir pas reconnu ce principe; c'est une question de justice, rien de plus.

M. D. W. Groos (Victoria): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat, même brièvement. Personne ici ne reste insensible aux appels qui nous parviennent par le courrier et directement de nos commettants et d'autres qui vivent dans notre merveilleux pays, mais qui n'en possèdent pas suffisamment les biens matériels.

Il appartient au gouvernement de répartir la richesse du pays, surtout la richesse qui s'accumule dans le Trésor par l'imposition. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) nous a exposé ce soir la position du gouvernement. La répartition qu'il a esquissée est logique, et je l'appuie—c'est une répartition des ressources entre divers programmes destinés surtout à ceux qui sont dans le plus grand besoin. Cependant, ce n'est qu'un point de vue, à mon avis. Je crois qu'il en est d'autres qui méritent d'être considérés et je me propose d'y arriver dans un moment. Auparavant, je voudrais me reporter aux commentaires des orateurs précédents sur les anciens combattants en général, et les vétérans de Hong Kong en particulier.

• (2050)

Dans le cas des anciens combattants de Hong Kong, monsieur l'Orateur, vous vous rappellerez qu'il y a à peine quelques mois la Chambre a consenti à ce qu'ils obtiennent un traitement spécial, compte tenu de leurs invalidités et des sévices qu'ils ont endurés du temps où ils étaient prisonniers de guerre. Il leur a maintenant été accordé une pension d'invalidité d'un pourcentage suffisant pour que leurs veuves soient protégées à leur mort. Les veuves de leurs camarades déjà morts sont maintenant mieux pourvues, je pense, qu'auparavant. A mon avis, ce fut là une réalisation très valable, non pas à la suite des efforts d'un député parmi d'autres, mais d'un accord général entre tous les membres du comité des affaires des anciens combattants. A mon avis, c'est vraiment un progrès.

D'autre part, j'ai été heureux ce soir de recevoir dans le courrier des attestations additionnelles d'une autre mesure progressiste du comité des affaires des anciens combattants: la décision rendue lors du premier appel présenté à la Commission d'appel des pensions, instituée récemment par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lang). Je suis heureux de dire que nous voyons maintenant comment la disposition touchant le bénéfice du doute s'applique à ceux auxquels elle était destinée.

Comme l'a mentionné déjà mon honorable ami d'en face, trop d'anciens combattants sont insuffisamment documentés. Le groupe peut-être le plus mal documenté, comme je l'ai dit antérieurement à la Chambre, c'est peut-

être celui des anciens combattants qui ont servi outre-mer. Le vétéran le mieux documenté au monde, c'est celui qui ne s'est pas absenté du Canada ou qui ne s'est pas beaucoup éloigné de sa base au Canada. Par conséquent, ma sympathie est entièrement acquise au vétéran mal documenté qui a fait du service outre-mer, et je suis très heureux de voir qu'il jouit maintenant de la protection additionnelle que lui accorde le Parlement. Je pense que la Chambre a de la sorte fort amélioré les choses.

J'aimerais en revenir maintenant à une dernière question se rapportant aux affaires des anciens combattants avant de passer, pendant les quelques minutes qui me restent, aux pensions en général. J'aimerais attirer le plus vigoureusement possible l'attention du ministre des Affaires des anciens combattants—et je pense que cette question reste dans le cadre de ce débat—sur le fait que les soins à apporter à domicile aux anciens combattants sont indéniablement un problème fédéral. Si des provinces choisissent de ne prévoir aucun soin à domicile pour leurs vieillards et surtout pour leurs anciens combattants, il incombe au gouvernement—et à tout gouvernement—ainsi qu'à la Chambre et au pays d'assurer ces services. J'espère que le nouveau ministre des Affaires des anciens combattants ne manquera pas d'en tenir compte pendant son mandat. J'espère également que cette question sera l'une de celles auxquelles le comité des affaires des anciens combattants s'intéressera de très près dans les semaines à venir.

Cette question devient très urgente. Les anciens combattants de la deuxième Guerre mondiale ont besoin à domicile de soins qu'ils ne peuvent obtenir des établissements provinciaux et qu'ils ne peuvent s'assurer par eux-mêmes. Où s'adresseront-ils? C'est une question actuellement sans réponse et à laquelle seule la Chambre peut répondre.

En conclusion je parlerai des pensions en général. Nous recevons tous des lettres de nos commettants qui ont du mal à joindre les deux bouts en cette époque d'inflation. J'aimerais lire l'une de ces lettres qui m'est parvenue aujourd'hui d'un habitant de Victoria que je ne nommerai pas:

... j'aimerais attirer votre attention sur la situation des fonctionnaires retraités qui n'ont droit qu'à un relèvement annuel de pension de 2 p. 100 à une époque où les fonctionnaires en activité reçoivent chaque année des augmentations de 7 p. 100, 8 p. 100 et même plus.

Si les députés peuvent réclamer \$8,000 par an et si les employés peuvent prouver la nécessité d'augmenter des salaires déjà élevés, ce besoin est certainement encore bien davantage évident pour ceux d'entre nous qui sont parvenus à la retraite alors que les salaires étaient bien inférieurs.

Ce passage est le plus émouvant, monsieur l'Orateur:

A ce train, notre niveau de vie diminuera chaque année et la perspective de vieillir deviendra terrifiante, ce qui est difficile à imaginer dans un pays aussi riche que le nôtre.

Si l'on ne peut rien faire de mieux, il faudrait au moins que nos pensions comportent une prime de vie chère ou, à défaut, qu'on les augmente d'un peu plus de 42 c.

Des voix: Bravo!

M. Groos: Monsieur l'Orateur, mon temps est limité et je ne voudrais pas être interrompu avant de préciser mon propos qui est le suivant: à mon sens, les pensions devraient être indexées non sur l'indice du coût de vie lequel est vraiment insuffisant, mais sur le niveau actuel du salaire correspondant à la position que le pensionné occupait au moment de sa retraite. Comme je l'ai dit plus tôt au ministre, c'est un nouveau point de vue. Quelque